



SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Airbus Group lance la négociation sur l'augmentation du temps de travail des 23 000 cadres 1 à 3B

AIRBUS Group

La Direction d'Airbus Group a lancé, le 23 février à Toulouse, une négociation sur le **Temps de Travail des cadres 1 à 3B**.

Les constats de la Direction...

Pour cette 1^{ère} réunion, la Direction a voulu « **faire partager** » aux organisations syndicales, un « **certain nombre de constats** » :

- La population 1 à 3B, 23 000 salariés, représente 90 % de la population cadre, dont la quasi-totalité est en **Forfait Jours**.
- Les **forfaits annuels** sont de 211 jours chez AIRBUS et AIRBUS HELICOPTERS, de 212 jours chez ASTRIUM et de 214 jours chez CASSIDIAN.
- Les **jours d'ancienneté** sont acquis plus ou moins rapidement avec un max de 5 ou 6 jours suivants les entités.
- Les **congés d'âge** (après 60 ans) varient de 0 chez CASSIDIAN à 3, 4 ou 6 jours dans les autres entités.
- Le code du travail prévoit un max de **218 jours par an**.
- Des efforts vont être demandés aux **Non-Cadres** non sur la durée, mais sur l'**organisation de leur temps de travail**, donc les 1 à 3B doivent aussi faire des efforts.

Quel est l'objectif affiché de la Direction ?

Lors de cette réunion la Direction a affiché son souhait **d'harmoniser le statut** des cadres 1 à 3B dans le groupe, **d'augmenter le temps de travail**, et de **revoir les congés d'ancienneté et d'âge**...

Analyse de la CFDT : pourquoi augmenter le temps de travail ?

En Comité Européen ou au Comité National France, la Direction a largement communiqué ces derniers mois, sur le **coût comparatif du travail** dans les pays fondateurs d'Airbus Group, entre la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Angleterre. L'argument n'étant pas obligatoirement défavorable à la France, il n'a pas été « remis sur la table » pour justifier la « nécessaire » augmentation du temps de travail.

Pourquoi, 211 jours ?

La CFDT a rappelé que les 211 jours dans le groupe ne sont pas le fruit du hasard, mais correspondent à l'application de la **loi AUBRY sur les 35 heures** et le fruit de négociations qui

ont pu aboutir à des résultats différents, mais toujours à un **équilibre**. Toucher à un facteur, le temps de travail, c'est mettre en danger cet équilibre. Les **cadres** d'Airbus Group ne doivent pas être **stigmatisés** par rapport à leur nombre de jours travaillés.

Et ailleurs dans l'Aéronautique ?

La CFDT a également rappelé que les autres grands groupes du secteur Aéronautique français (**Dassault, Thales, Safran, etc.**) sont aussi autour des 211 jours. Ce n'est certainement pas une coïncidence, et ils ne s'en portent pas si mal a priori !

Temps de Travail et emploi ?

Pour la Direction, augmenter le temps de travail des cadres permettrait de diminuer le niveau de sous-traitance. C'est donc explicitement reconnaître un **lien entre temps de travail et emplois** ! Si en l'augmentant, cela supprime des emplois, en le baissant cela devrait donc en créer ! Ce qui est un **des fondements de la démarche de la CFDT**...

Temps de travail et efficacité ?

Il est plus facile **d'augmenter le temps de travail**, que de travailler concrètement sur **son efficacité**. Faut-il revenir sur les temps perdus en **réunions**, les « **reportings** » incessants, le culte des **PowerPoint**, la tenue des **KPI** et la « **green culture** », la culture du **processus** qui déresponsabilise et éloigne du **travail réel**, les « **assessments** » pour les passages 3B et 3Bex, etc. qui sont autant de facteurs de désengagement et de démotivation des cadres ?

La Direction se dit prête à mettre ces sujets sur la table. Dont acte. Certains sont d'ailleurs déjà inscrits dans le **calendrier social 2015 – 2016**, comme une négociation à venir sur la **Qualité de Vie au Travail**.

Forfait Jours pour tous ?

La CFDT a rappelé que le forfait jours s'applique selon la loi aux cadres ayant une autonomie dans l'organisation de leur temps de travail. A minima, est-ce que les **cadres débutants positions 1**, ont réellement cette autonomie ? La question doit être posée !

Conclusion provisoire...

Outre le fait de vouloir harmoniser le statut, et de faire référence aux 218 jours, de la loi, il n'y a **pas eu d'argument convaincant** à une nécessaire augmentation du temps de travail. Pour la CFDT, il y a d'autres facteurs que le temps de travail pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'entreprise !

Prochaine réunion, le 5 mars...